

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 6 décembre 2021 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard
Réal Bérubé

M. le conseiller Claude Martel est absent.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 1^{er} décembre 2021
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-01, fixation de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2022
- 1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-02, fixation d'une compensation pour services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2022
- 1.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-03, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins Desbiens et des Patriotes pour l'année 2022
- 1.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-04, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Baie-des-Perron, Alfred et 2^e chemin de la Baie-des-Perron pour l'année 2022
- 1.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-05, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin de la Montagne pour l'année 2022
- 1.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-06, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins du Lac-Ouiatchouan et de la Rivière pour l'année 2022
- 1.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-07, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin du Barrage pour l'année 2022
- 1.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-08, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour l'année 2022
- 1.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-09, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin des Étangs pour l'année 2022

- 1.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-10, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver de la route du Lac-Maggie pour l'année 2022
 - 1.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-11, fixant de nouveaux taux concernant le service d'aqueduc pour l'année 2022
 - 1.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-12, fixant de nouveaux taux concernant le service d'égout pour l'année 2022
 - 1.18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-13, fixant de nouveaux taux concernant le service des ordures soit la cueillette des ordures ménagères et la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) pour l'année 2022
 - 1.19 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 22-14, fixant de nouveaux taux concernant le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire pour l'année 2022
 - 1.20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-15, fixant de nouveaux taux concernant le permis d'occupation et la compensation pour les services municipaux au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, de tente-roulotte et de véhicule motorisé sur le territoire pour l'année 2022
 - 1.21 Dépôt divulgation des intérêts pécuniaires
 - 1.22 Code d'éthique des élus, dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou avantages reçus plus de 200\$
 - 1.23 Dépôt des rapports de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - 1.24 Appui à la demande du Centre de la petite enfance Aux Petits Trésors
 - 2. FINANCES**
 - 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de novembre 2021
 - 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
 - 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 octobre 2021
 - 2.3 Demande des Résidences du Manoir des Lacs
 - 2.4 Vœux de Noël – Étoile du Lac
 - 2.5 Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb
 - 2.6 Demande d'aide financière pour produire le guide du pèlerin sentier Notre-Dame Kapatakan
 - 2.7 Demande d'aide financière – Maison des jeunes – Skate intérieur
 - 2.8 Cotisation 2021-2022 au CGRO
 - 2.9 Demande de don - Mira
 - 3. PERSONNEL**
 - 4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**
 - 5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**
 - 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1 Dénivellement du chemin Desbiens et du chemin des Patriotes
 - 7.2 Prolongation du tracé de la route du Lac-Maggie pour le déneigement
 - 7.3 Électricité chemin du Cap-de-la Grêle
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 9.1 Demande d'approbation au PIIA #18-22 portant le numéro 2021-06 – 154, rue Principale
 - 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11. VARIA**
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1.

ADMINISTRATION

1.1

Résol. 21-225

AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 décembre 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2
Résol. 21-226

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3
Résol. 21-227

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Résol. 21-228

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 1^{er} décembre 2021 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 15 décembre 2021 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.5

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

→ Responsabilités des membres du conseil

1.6

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-01, FIXATION DE NOUVEAUX TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-01 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-01 est présenté selon la loi.

1.7

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-02, FIXATION D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Réal Bérubé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-02 ayant pour objet la fixation d'une compensation pour services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-02 est présenté selon la loi.

1.8

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-03, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DESBIENS ET DES PATRIOTES POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Vital Dumais que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-03 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins Desbiens et des Patriotes pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-03 est présenté selon la loi.

1.9

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA BAIE-DES-PERRON, ALFRED ET 2^E CHEMIN DE LA BAIE-DES-PERRON POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-04 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Baie-des-Perron, Alfred et 2^e chemin de la Baie-des-Perron pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-04 est présenté selon la loi.

1.10

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-05, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-05 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin de la Montagne pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-05 est présenté selon la loi.

1.11

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-06, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU LAC-OUIATCHOUAN ET DE LA RIVIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-06 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins du Lac-Ouiatchouan et de la Rivière pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-06 est présenté selon la loi.

1.12

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-07, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DU BARRAGE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Réal Bérubé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-07 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin du Barrage pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-07 est présenté selon la loi.

1.13

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-08, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA POINTE-DU-BONHOMME ET DE LA BAIE-DE-LA-VACHE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Vital Dumais que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-08 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-08 est présenté selon la loi.

1.14 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-09, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DES ÉTANGS POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-09 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin des Étangs pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-09 est présenté selon la loi.

1.15 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-10, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE DU LAC-MAGGIE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-10 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver de la route du Lac-Maggie pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-10 est présenté selon la loi.

1.16 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-11, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE D'AQUEDUC POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-11 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service d'aqueduc pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-11 est présenté selon la loi.

1.17 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-12, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Réal Bérubé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-12 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service d'égout pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-12 est présenté selon la loi.

1.18

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-13, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE DES ORDURES SOIT LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (ICI) POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Vital Dumais que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-13 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service des ordures soit la cueillette des ordures ménagères et la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-13 est présenté selon la loi.

1.19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-14, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE ET DE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-14 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-14 est présenté selon la loi.

1.20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-15, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE PERMIS D'OCCUPATION ET LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AU PROPRIÉTAIRE OU À L'OCCUPANT D'UNE ROULOTTE, DE TENTE-ROULOTTE ET DE VÉHICULE MOTORISÉ SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-15 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le permis d'occupation et la compensation pour les services municipaux au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, de tente-roulotte et de véhicule motorisé sur le territoire pour l'année 2022.

Le projet de règlement numéro 22-15 est présenté selon la loi.

1.21

DÉPÔT DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à la réglementation, tous les membres du conseil municipal ont déposé leur formulaire de divulgation d'intérêts pécuniaires.

1.22 **CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS, DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS OU AVANTAGES REÇUS PLUS DE 200\$**

En décembre de chaque année, le directeur général doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art.6, al.4 Loi sur l'éthique).

Le directeur général confirme, par la présente, que pour la période du 8 décembre 2020 au 6 décembre 2021, il n'y a aucune déclaration de dons ou avantages reçus, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dont le règlement a été adopté en novembre 2011. Ainsi il n'existe pas encore de registre comme tel.

QUE ce conseil prend acte de la confirmation du directeur général.

1.23 **DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Résol. 21-229

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a réalisé deux audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021 – 2023;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a déposé les rapports d'audits contenant les résultats de ses travaux ainsi que ses recommandations;

ATTENDU QUE le directeur général doit déposer en séance publique les résultats de ses travaux ainsi que ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général dépose, comme la loi l'exige, en séance publique les rapports d'audits accompagnés de la lettre signée par Madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification;

QUE le conseil confirme la réception des documents et en avoir connaissance.

ACCEPTÉE

1.24 **APPUI À LA DEMANDE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE AUX PETITS TRÉSORS**

Résol. 21-230

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'appui du Centre de la petite enfance Aux Petits Trésors pour le dépôt d'une demande au Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de garderies en milieu familial;

ATTENDU QUE la municipalité ne veut pas nuire aux garderies sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas appuyer la demande du Centre de la Petite Enfance afin de ne pas nuire aux garderies locales.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 21-231

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de novembre 2021 suivants soient approuvés :

Novembre 2021		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Ministre des Finances	50 700.00 \$	50 700.00 \$
Société canadienne des postes	283.35 \$	662.22 \$
Postes Canada	528.89 \$	640.42 \$
Postes Canada	111.53 \$	- \$
Ghislaine M.-Hudon	226.91 \$	226.91 \$
Luc Potvin	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Comité de la pétanque	500.00 \$	500.00 \$
Courrier paroissial du Royaume	50.00 \$	50.00 \$
Fabrique de Lac-Bouchette	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	2 500.00 \$	2 500.00 \$
Centraide	50.00 \$	50.00 \$
Jean-Guy Lavoie	64.48 \$	64.48 \$
Chantale Girard	128.01 \$	128.01 \$
Larry Tremblay	1 048.79 \$	1 048.79 \$
9221-5616 Québec Inc.	489.16 \$	489.16 \$
ADMQ	143.78 \$	143.78 \$
Brandt	93.69 \$	93.69 \$
Cain Lamarre	336.82 \$	336.82 \$
Martin Cloutier	859.37 \$	859.37 \$
Canadian national	287.44 \$	287.44 \$
Commission scolaire Pays-des-Bleuets	3 621.67 \$	3 621.67 \$
Coop	575.17 \$	575.17 \$
Corporate express	254.00 \$	254.00 \$
Editions juridiques FD	248.06 \$	248.06 \$
FQM	655.55 \$	655.55 \$
Fonds d'information	50.00 \$	50.00 \$
FQM assurances	225.63 \$	225.63 \$
Garma	129.35 \$	129.35 \$
H2O innovation	3 191.14 \$	3 191.14 \$
Havre du Lac-Saint-Jean	56.00 \$	56.00 \$

Impressions Thibeault	3 294.03 \$	3 294.03 \$
Carl Laliberté	33.23 \$	33.23 \$
LCR	382.81 \$	382.81 \$
Macpek	197.70 \$	197.70 \$
Mécanique Dave Bilodeau	36.74 \$	36.74 \$
MégaBuro	218.96 \$	218.96 \$
MRC du Domaine-du-Roy	17 771.62 \$	17 771.62 \$
Napa Roberval	226.05 \$	226.05 \$
Nutrinor énergies	2 123.77 \$	2 123.77 \$
Procam	1 360.11 \$	1 360.11 \$
Produits de sécurité Pierre Delorme	5 173.88 \$	5 173.88 \$
Produits d'entretien Boily	65.54 \$	65.54 \$
RAM	158.71 \$	158.71 \$
Michel Roberge	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Société canadienne des postes	378.87 \$	- \$
St-Félicien diesel	418.28 \$	418.28 \$
SCFP	439.30 \$	439.30 \$
Transport C.J.Z.	15 136.46 \$	15 136.46 \$
Jean-Pierre Tremblay	345.98 \$	345.98 \$
Bell mobilité	270.00 \$	270.00 \$
Ministère du Revenu	12 397.87 \$	12 397.87 \$
SSQ	4 646.74 \$	4 646.74 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 253.50 \$	12 508.02 \$
Hydro-Québec - CCCS	900.42 \$	- \$
Bell - plage	82.13 \$	258.25 \$
Hydro-Québec - pompage	599.02 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 088.31 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	609.84 \$	- \$
Receveur général du Canada	4 754.19 \$	4 754.19 \$
Hydro-Québec - étangs	2 138.86 \$	- \$
Bell - voirie	82.13 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 218.67 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	844.62 \$	- \$
Bell - Municipalité	93.99 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	3 232.50 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	42.40 \$	- \$
Cogéco câble	56.28 \$	56.28 \$
Visa	11.00 \$	11.00 \$
Hydro-Québec - garage mun.	579.88 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	5 130.76 \$	5 130.76 \$
Total comptes à payer:	158 203.94 \$	158 203.94 \$
Salaires		
4 novembre 2021	6 820.68 \$	6 820.68 \$
11 novembre 2021	6 046.70 \$	6 046.70 \$
18 novembre 2021	7 687.51 \$	7 687.51 \$
25 novembre 2021	9 889.61 \$	9 889.61 \$
Total salaires:	30 444.50 \$	30 444.50 \$
TOTAL:	188 648.44 \$	188 648.44 \$

ACCEPTÉE

7390

2.1B**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 21-232

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 octobre 2021;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 octobre 2021 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 21-233

DEMANDE DES RÉSIDENCES DU MANOIR DES LACS

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une subvention de 1 000\$ à Les Résidences du Manoir des Lacs pour la saison hiver 2021-2022. Ce montant est versé pour aider au déneigement.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 21-234

VŒUX DE NOËL – ÉTOILE DU LAC

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'annoncer les vœux de Noël dans le journal local et de ne pas publier dans l'Étoile du Lac.

ACCEPTÉE

2.5

Résol. 21-235

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb de Lac-Bouchette pour les paniers de Noël;

ATTENDU QUE, vue la situation de la Covid-19, les Chevaliers ne peuvent passer par les maisons pour la Guignolée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une somme pour aider des familles en difficulté à faire face à la situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 1 500\$ aux Chevaliers de Colomb pour qu'ils puissent donner des paniers de Noël.

ACCEPTÉE

2.6

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PRODUIRE LE GUIDE DU PÈLERIN SENTIER NOTRE-DAME KAPATAKAN

Résol. 21-236

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a reçu une demande pour renouveler l'entente de contribution financière en achetant un espace publicitaire dans le guide du pèlerin du Sentier Notre-Dame Kapatakan;

ATTENDU QUE le Sentier Notre-Dame Kapatakan est un parcours de marche de 215 kilomètres reliant Notre-Dame-du-Saguenay de Rivière-Éternité à Notre-Dame-de-Lourdes de l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 300\$ plus taxes pour l'acquisition de l'espace publicitaire dans le guide du pèlerin du Sentier Notre-Dame Kapatakan.

ACCEPTÉE

2.7

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES – SKATE INTÉRIEUR

Résol. 21-237

ATTENDU QUE le conseil juge que le responsable M. Jean-François Bilodeau de la Maison des jeunes a réalisé un très beau travail dans la démarche de demande de subventions pour faire l'acquisition d'un Roulis-Skate intérieur;

ATTENDU QUE le coût pour la réalisation du projet est de 35 860,70\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE M. Bilodeau a récolté un montant de subventions de 32 300\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de la Maison des jeunes afin de réaliser un Roulis-skate intérieur;

QUE la Municipalité comblera le manque à gagner pour réaliser le projet de Skate intérieur au montant de 3 560,70\$ taxes incluses.

ACCEPTÉE

2.8
Résol. 21-238

COTISATION 2021-2022 AU CGRO

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la cotisation annuelle de 250\$ au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan pour l'année 2021-2022;

QUE le conseil nomme Mme la Mairesse Ghislaine M- Hudon comme représentante pour siéger sur le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan.

ACCEPTÉE

2.9
Résol. 21-239

DEMANDE DE DON - MIRA

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don au montant de 50\$ à MIRA.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item.

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DESBIENS ET DU CHEMIN DES PATRIOTES Résol. 21-240

ATTENDU la réception d'une pétition pour l'ouverture d'hiver du chemin Desbiens et du chemin des Patriotes;

ATTENDU QUE la pétition confirme que les personnes qui ont signé seront les payeurs pour le déneigement de 1,7 km;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ouverture d'hiver du chemin Desbiens et du chemin des Patriotes si la demande est conforme au règlement municipal.

ACCEPTÉE

7.2

PROLONGATION DU TRACÉ DE LA ROUTE DU LAC-MAGGIE POUR LE DÉNEIGEMENT

Résol. 21-241

ATTENDU la réception d'une pétition pour la prolongation de l'ouverture d'hiver de la route du Lac-Maggie soit un tronçon de 1,4 km à partir du chemin des Patriotes jusqu'à l'intersection du chemin du Mont-Alverne;

ATTENDU que la pétition n'est pas conforme au règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la prolongation de l'ouverture d'hiver de la route du Lac-Maggie;

QUE la Municipalité autorise l'ouverture d'un stationnement

ACCEPTÉE

7.3

ÉLECTRICITÉ CHEMIN DU CAP-DE-LA GRÊLE

Résol. 21-242

ATTENDU QUE les propriétaires du secteur demandent d'installer l'électricité;

ATTENDU QUE le conseil juge intéressant d'aider les propriétaires de ce secteur à faire installer l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'être le promoteur du projet quand les démarches seront terminées;

QUE la municipalité va contracter un emprunt pour exécuter les travaux;

QUE le remboursement en capital et intérêts sera à la charge des propriétaires du secteur avec une taxe spéciale ou les propriétaires pourront payer leur part en un seul versement.

ACCEPTÉE

8.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1

DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA #18-22 PORTANT LE NUMÉRO 2021-06 – 154, RUE PRINCIPALE

Résol. 21-243

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à remplacer un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte par un nouveau en tôle émaillée de couleur noire;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des photos du bâtiment visé par la demande ainsi que d'une photo de la tôle noire projetée;

ATTENDU QUE les membres ont également pris connaissance des revêtements des toitures des bâtiments avoisinants;

ATTENDU QUE le bardeau de couleur noire sera remplacé par une tôle de même couleur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les travaux de rénovation au 154, rue Principale visant à remplacer un revêtement de toiture de bardeaux d'asphalte de la résidence par un nouveau en tôle émaillée de couleur noire car ainsi elle répondra aux critères du règlement du PIIA n° 18-22 du secteur.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

Aucun item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 21-244

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 38.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.